



Volet B

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réser
au
Monit
belg



16083593

Tribunal de Commerce du Haut
- Division Charleroi -

ENTRÉ
LE 08 JUIN 2016
Greffe

Le Greffier

N° d'entreprise : 0464.846.764

Dénomination

(en entier) : **PETROLI-FRERES**

Forme juridique : SOCIETE ANONYME

Siège : Rue Georges Delersy 61 - 6220 Lambusart

Objet de l'acte : **PROJET DE FUSION**

Dépôt au Greffe d'un projet de fusion par absorption de la SCRL " ETABLISSEMENTS GIOVANARDI ET CIE " par la SA "PETROLI-FRERES", dont le texte intégral est le suivant:

INTRODUCTION

Nous soussignés, l'administrateur de la société coopérative à responsabilité limitée « ETABLISSEMENTS GIOVANARDI ET CIE » et les administrateurs de la société anonyme « PETROLI-FRERES », établissons par les présentes, le projet de fusion par absorption de la SCRL « ETABLISSEMENTS GIOVANARDI ET CIE » par la SA « PETROLI-FRERES » et ce, conformément au prescrit de l'article 693 du Code des Sociétés. Ce projet de fusion a pour objectif d'éclairer les Assemblées générales appelées à se prononcer sur la fusion. Ce projet ne reprendra pas tous les renseignements requis par le Code des Sociétés, certains de ceux-ci étant inutiles. En effet, la SA « PETROLI-FRERES » détenant la totalité des parts de la SCRL « ETABLISSEMENTS GIOVANARDI ET CIE », il n'est plus nécessaire de calculer le rapport d'échange, de déterminer les modalités de remise des actions de la société absorbante aux associés de la société absorbée et de fixer la date à partir de laquelle les actions de la société absorbante émises auraient donné le droit de participer aux bénéfices.

DESCRIPTION DE L'OPERATION

Sociétés concernées par l'opération

Société absorbante

Forme juridique

Société anonyme.

Raison sociale

PETROLI-FRERES.

Siège social

La société est établie à 6220 LAMBUSART, rue Georges Delersy, n° 61.

Objet social

Suivant les statuts, la société a pour objet social :

« tant en Belgique qu'à l'étranger, toutes opérations se rattachant directement ou indirectement au commerce de gros, demi-gros, détail, l'importation, la représentation, le conditionnement et le transport de toutes marchandises généralement quelconques et entre autres, tous les produits pétroliers et sous-produits tels que butane, propane, essence, mazout ou kérozène, ainsi que tous les charbons et sous-produits, soit emballés, soit en vrac. Elle peut, en outre, faire toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social. Elle peut notamment s'intéresser par voie d'apports, de souscriptions, d'interventions financières ou par tous autres modes, dans toute société ou entreprise ayant en tout ou en partie un objet similaire ou connexe au sien ou susceptible d'en favoriser l'extension ou le développement. La société pourra également exercer un mandat d'administrateur dans d'autres sociétés. Cette énumération n'étant nullement limitative ni exhaustive, elle doit être interprétée dans le sens le plus large du terme et la société pourra effectuer toutes les opérations susceptibles, de quelque manière que ce soit, de favoriser la réalisation de son objet social. ».

Société absorbée

Forme juridique

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 20/06/2016 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature

Volet B - Suite

Société coopérative à responsabilité limitée.

Raison sociale

ETABLISSEMENTS GIOVANARDI ET CIE.

Siège social

La société est établie à 6220 LAMBUSART, rue Georges Delersy, n° 61.

Objet social

Suivant les statuts, la société a pour objet social :

« le développement et la commercialisation de tous les produits pétroliers et ses dérivés ainsi que toutes les énergies actuelles et futures. Toutes activités de conseils et de services en matière d'énergie. La vente de toutes installations de chauffage. Elle peut exercer toute activité susceptible de favoriser la réalisation de son objet social et participer à une telle activité de quelque façon que ce soit. Elle peut participer à d'autres sociétés ou entreprises qui peuvent contribuer à son développement ou le favoriser, ou fusionner avec elles. ».

Date à partir de laquelle l'opération portera effet

L'absorption de la SCRL « ETABLISSEMENTS GIOVANARDI ET CIE » par la SA « PETROLI-FRERES » portera effet à partir du 1er janvier 2016. A partir de cette date, les opérations de la société « ETABLISSEMENTS GIOVANARDI ET CIE » sont considérées des points de vue comptable et fiscal comme accomplies pour le compte de la société « PETROLI-FRERES ».

Droits assurés ou mesures proposées pour les associés de la société absorbée titulaire de droits spéciaux

Aucun droit spécial n'est attaché aux parts de la SCRL « ETABLISSEMENTS GIOVANARDI ET CIE ». Aucun autre titre que les parts n'a été émis relativement à cette société.

Emoluments spéciaux

Nous ne devons pas faire appel aux services d'un cabinet de Réviseurs d'Entreprises compte tenu du fait que nous vous proposons une fusion simplifiée. Aucun émoulement spécial ne sera donc octroyé.

Avantages particuliers attribués aux membres des organes de gestion des sociétés appelées à fusionner

Aucun avantage particulier n'est attribué à l'administrateur de la société coopérative à responsabilité limitée « ETABLISSEMENTS GIOVANARDI ET CIE » et aux administrateurs de la société anonyme « PETROLI-FRERES ».

III. CONCLUSIONS

Avant de clôturer notre projet pour la fusion par absorption de la SCRL « ETABLISSEMENTS GIOVANARDI ET CIE » par la SA « PETROLI-FRERES », nous souhaitons rappeler, que conformément au prescrit légal, aucun rapport des organes de gestion et aucun rapport d'un Réviseur d'Entreprises ou d'un Expert-comptable ne sera établi et ce, parce qu'aucun rapport d'échange n'a été calculé compte tenu du fait que la SA « PETROLI-FRERES » détient la totalité des parts de la SCRL « ETABLISSEMENTS GIOVANARDI ET CIE ». Il appartient aux Assemblées générales de la société absorbante et de la société absorbée de décider sur base de ce projet, de procéder à la fusion par absorption de la société coopérative à responsabilité limitée « ETABLISSEMENTS GIOVANARDI ET CIE » par la société anonyme « PETROLI-FRERES ».

Fait en deux exemplaires, à Lambusart, le 25 mai 2016.

Vanessa BARETTE,

Administrateur de la SCRL

« ETABLISSEMENTS GIOVANARDI ET CIE »

Didier BARETTE et Maurice BARETTE,

Administrateurs de la SA

« PETROLI-FRERES »

Didier BARETTE,

Administrateur.